

Résumé de la rencontre du comité de parents – Décembre 2012

- + La troisième rencontre des membres du Comité de parents 2012-2013 de la Commission scolaire des Phares a eu lieu mardi 11 décembre au centre administratif de la CSDP.
- + M. Carl Ruest, directeur des Services des ressources matérielles à la Commission scolaire des Phares, nous explique de quelle façon sont répartis les argents entre les différentes écoles pour l'investissement, l'entretien et l'amélioration des immeubles. Chaque projet proposé est évalué selon une procédure bien définie avec des critères et des priorités bien déterminés. L'acceptation finale revient généralement aux commissaires surtout pour les projets plus importants. Il y a les projets MAO, matériel-appareillage-outillage et les projets AMT, amélioration-modification-transformation. Il existe un programme pour la rénovation des cours d'école où le Gouvernement peut subventionner jusqu'à 33 % du projet. Demandez à votre direction si cela vous intéresse.

M. Ruest nous a également informés que le Gouvernement exige que des mesures du taux de radon soient prises dans toutes les écoles du Québec. Des dosimètres seront installés dans toutes les écoles et bâtisses de la CSDP. En mars 2013, les données sur la teneur de ce gaz qui peut causer le cancer du poumon quand un sujet y est exposé régulièrement et à fortes doses seront connues. S'il y a lieu, des mesures de corrections seront prises. Voir toute l'information sur le radon sur le site de la CSDP.

Quelques questions ont été posées à M. Ruest concernant le transport scolaire où des éclaircissements quant à la répartition des quartiers scolaires et sur les trajets d'autobus étaient nécessaires. Une question : Est-ce qu'il est envisageable que la CSDP n'offre plus le transport scolaire sur l'heure du dîner???

- + La politique sur les antécédents judiciaires a été adoptée par le conseil des commissaires qui n'a pas retenu la proposition du comité de parents d'indiquer un % d'individus à être vérifié annuellement.
- + Quatre consultations.
 - o La première consultation porte sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles et liste des établissements jusqu'en 2016 et la deuxième sur les actes d'établissement 2013-2014. Il est proposé de les adopter tel que soumis.
 - o La troisième consultation touche les critères d'inscriptions des élèves. Il sera demandé de préciser à combien d'élèves au minimum est suffisant pour former ou dissoudre un groupe, de spécifier que les enfants qui ont dû être transférés dans une autre école par la CSDP ne doivent pas être considérés comme un libre-choix et si possible de joindre une carte des quartiers scolaires pour plus de facilité et compréhension.
 - o La quatrième consultation concerne la répartition des services éducatifs. Une modification importante est proposée et touche la concentration artistique et sportive (CAS) qui devrait être transférée à l'Aquarelle. La raison d'un tel déménagement serait

attribuable à une augmentation de clientèle pour les prochaines années. La déléguée de l'École du Grand-Pavois de Sainte-Agnès nous informe que des parents, enseignants, et membres de la communauté s'opposent à ce transfert, car le programme est né et existe depuis plus de 30 ans à Ste-Agnès en plus de toute l'expertise qui y a été développée et considérant en outre que l'analyse des données disponibles démontre que le transfert de la CAS dans une autre école ne contribuera pas nécessairement à régler un potentiel problème d'achalandage à l'école Sainte-Agnès; considérant la possibilité de transformer la salle dédiée à l'informatique, en salle de classe pour les besoins à court terme; considérant que d'autres mesures de gestion sont possibles, il est proposé que le comité de parents appuie les démarches entreprises quant au maintien de la CAS par l'École du Grand-Pavois.

- ✚ Un comité-conférence est formé et un budget sera alloué pour offrir une formation à tous les parents de la CSDP. Première rencontre prévue en janvier 2013.
- ✚ Le conseil général de la Fédération des comités de parents du Québec (FPCQ) a pris une décision ferme face au financement des écoles privées : Abolition du financement des écoles privées, mais de façon progressive pour permettre aux écoles publiques de s'ajuster à une hausse probable de clientèle et favoriser la réussite scolaire des jeunes.
- ✚ Ne pas oublier le congrès du 31 mai au 1er juin à Québec. Un colloque dont le thème est École-Famille-Communauté est organisé aux mêmes dates par la FCPQ pour rejoindre encore plus de parents. Il est conseillé de prendre connaissance si une telle politique est développée dans votre communauté si le sujet vous intéresse pour mieux vous préparer.
- ✚ Un tour de table sur la répartition des notes dans les bulletins 20 %, 20 % et 60 %. Il semblerait que certains CE ne sentent pas bien avec cette façon d'évaluer les jeunes. D'autres oui.
- ✚ La loi 58 sur l'intimidation devrait être mise en place en décembre 2013. Certaines écoles ont formé un comité et travaillent encore sur le dossier. Mise en place retardée.
- ✚ Prochaine rencontre mardi 8 janvier 2013 à Rimouski. Madame Cathy-Maude Croft, secrétaire générale à la CSDP, viendra nous parler de la loi contre l'intimidation, la loi 56.